

Université

de Strasbourg

DÉLIBÉRATION Conseil d'administration

Séance du 18 mai 2021

Délibération
n°65-2021
Point 4.12.5

Point 4.12.5 de l'ordre du jour

Achat de chèques cadeaux Vitrines de Strasbourg pour le concours les Négociales 2021

EXPOSE DES MOTIFS:

En raison de la crise sanitaire et des consignes en vigueur, l'édition 2021 du concours Les Négociales sera proposée entièrement en distanciel.

Lorsque le concours se déroule en présentiel l'École prend en charge :

- l'accueil petit-déjeuner des professionnels et les pauses café sur la journée, ainsi que des bouteilles d'eau individuelles (budget d'environ 500 euros),
- les déjeuners des étudiants, des professionnels et des secrétaires de jury (budget d'environ 2 500 euros),
- le cocktail de clôture réunissant l'ensemble des acteurs de la journée (environ 150 personnes (budget d'environ 1 500 euros),
- les cadeaux aux étudiants (budget d'environ 200 euros) et aux jurys professionnels (budget d'environ 1 000 euros),
- l'achat de coupes et de médailles pour les qualifiés (budget d'environ 150 euros),
- des goodies EM Strasbourg pour les secrétaires de jury (budget d'environ 200 euros).

Soit un total habituel de dépenses de 5 350 euros.

Pour l'édition 2021 du concours, l'École souhaite offrir des chèques cadeaux **Vitrines de Strasbourg** selon les modalités suivantes :

- 150 euros pour le 1er qualifié au concours
- 100 euros pour le 2ème qualifié au concours
- 70 euros pour le 3ème qualifié au concours
- 10 euros pour un étudiant secrétaire de jury sur une demi-journée

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil de l'EM Strasbourg ont donné leur accord à la prise en charge des dépenses d'achat de chèques cadeaux dans le cadre du concours les Négociales 2021 selon le détail suivant :

- 150 euros pour le 1er qualifié au concours
- 100 euros pour le 2ème qualifié au concours

- 70 euros pour le 3ème qualifié au concours
 - 20 chèques cadeaux de 10 euros pour les étudiants secrétaires de jury
- Soit un total de 520 euros, à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve les demandes de remboursement citées ci-dessus.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	36
Nombre de voix pour	35
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	1
Ne participe pas au vote	0

Destinataires :

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

Fait à Strasbourg, le 26 mai 2021

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT